

<b>SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018</b> <b>COMPTE RENDU</b>
---

Le 29 mars à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Revonnas, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DEGEZ, maire

Date de la convocation : 22.03.2018

**PRESENTS.** M. Romain AIUDI, Mme Florence BERGER, M. Frédéric BURNICHON, M. Pierre DEGEZ, M. Franck FOILLERET, Mme Sonia GAUTHIER, M. Jean MATHIEUX, Mme Martine MAZUIR, M. Laurent POMMATAU, M. Alain RATINET, M. Patrick ROCHE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Romain AIUDI

**EXCUSES** : M. Thibaut MARTINEZ (donne procuration à M. Patrick ROCHE) et M. Jean-Claude NOELL (donne procuration à M. Alain RATINET)

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR :**

- ❖ Approbation du compte rendu de la séance précédente
- ❖ Dossiers urbanisme
- ❖ Déclaration d'intention d'aliéner
- ❖ Tableau des emplois
- ❖ Convention marchés publics
- ❖ Travail des commissions
- ❖ Approbation du compte administratif 2017
- ❖ Approbation des comptes de gestion 2017
- ❖ Affectation du résultat
- ❖ Attribution de subventions
- ❖ Vote des taux d'imposition
- ❖ Vote du Budget Primitif 2018
- ❖ Questions diverses

\*\*\*\*\*

❖ **Approbation du compte rendu du précédent conseil :**

Le compte rendu du 22 février 2017 a été approuvé.

❖ **Délibérations :**

Le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

### ***1- Modification du tableau des emplois***

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes du tableau des emplois : la modification horaire pour trois postes et la suppression d'un des postes d'ATSEM, suite au départ à la retraite d'un agent communal.

#### **Après en avoir délibéré le conseil municipal,**

- fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 23 avril 2018.

Madame Sabrina MARECHAL CALEN a été recrutée pour le poste de surveillance cantine pour 8 heures par semaine jusqu'au 6 juillet.

Les contrats des 3 agents contractuels se finissant le 22 avril, seront renouvelés jusqu'au 31 août.

### ***1- Adhésion à la plateforme unique de dématérialisation des marchés publics pour les acheteurs de l'Ain***

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la décision du Conseil départemental de l'Ain de créer une plateforme de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement auprès des communes de l'Ain et leurs groupements ainsi que des bailleurs sociaux.

Un tel outil permettra ainsi aux entreprises d'accéder à l'ensemble des consultations lancées par les acheteurs publics de l'Ain et surtout d'harmoniser leurs démarches pour télécharger les dossiers et déposer des offres électroniques. Les consultations bénéficieront d'une meilleure visibilité, ce qui conduira à accroître le nombre d'offres et de fait améliorera le rapport qualité/prix des propositions.

Enfin, il est important de noter qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, la réglementation va imposer aux entreprises de répondre par voie électronique et donc leur interdire de répondre sur support papier. Dans ce contexte, une plateforme mutualisée est un enjeu d'autant plus important afin d'harmoniser les procédures pour accompagner les PME, voire éviter qu'elles s'éloignent de la commande publique, ce qui serait préjudiciable pour les finances publiques des organismes.

Le conseil municipal

- **Accepte** les termes de la convention de mise à disposition d'une solution de dématérialisation des marchés publics,
- **Autorise** Monsieur le maire à signer ladite convention.

### ***2- Vote du Compte Administratif du Budget Principal 2017***

Le compte administratif 2017 du budget principal, présenté par Monsieur Patrick ROCHE, Premier Adjoint, est voté à l'issue de sa présentation par 12 voix pour, le Maire n'ayant pas pris part au vote, **comme** il est de règle.

Le Conseil municipal constate :

l'excédent de fonctionnement s'élevant à 324 464,11 €  
le déficit d'investissement s'élevant à 60 829,61 €

### **3- Vote du Compte de Gestion du Budget Principal 2017**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2017 du budget principal du Receveur Municipal, présenté par le Maire.

### **4- Affectation du résultat**

Il est rappelé au Conseil Municipal que le compte administratif 2017 présente un excédent de fonctionnement de 324 464,11 €, un déficit d'investissement de 60 829,61 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** d'affecter l'excédent de fonctionnement au budget 2018 comme suit :

**60 829,61 €** au financement de l'investissement (compte 1068),  
**263 634,50 €** en report de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget principal  
De reporter le **déficit** d'investissement de **60 829,61 €** au budget 2018 **compte 001** dépenses d'investissement.

### **5- Subventions communales**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subventions reçues en mairie.

Monsieur le Maire propose d'accorder les subventions suivantes :

- Le sou des Ecoles pour le voyage des CM 1 000 €
- Le sou des Ecoles pour la fête de l'école 500 €
- L'Association Artistique de Revonnas pour l'évènement « Campagne Première, week-end d'art à Revonnas » les 7 et 8 juillet 2018 500 €

Après discussion, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**ACCEPTTE** d'accorder les subventions communales comme présentées ci-dessus.

### **6- Vote des taux des taxes communales**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents

**Décide** de ne pas modifier les taux de taxes communales et de les fixer comme suit :

- TAXE D'HABITATION :	<b>20.11 %</b>
- TAXE FONCIER BATI :	<b>23.20 %</b>
- TAXE FONCIER NON BATI :	<b>60.26 %</b>

### **7- Vote du Budget Principal**

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents

**Vote** le Budget principal de la commune pour l'année 2018, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

**763 880,50 euros** pour la **section de fonctionnement**  
(Sept cent soixante-trois mille huit cent quatre-vingt euros cinquante)

**387 660,11 euros** pour la **section d'investissement**  
(Trois cent quatre-vingt-sept mille six cent soixante euros onze)

❖ **Dossiers urbanisme :**

◆ **Dossiers d'urbanisme déposés :**

Deux Déclarations Préalables et six Certificats d'Urbanisme ont été déposés en mairie :

- **DP 001 321 18 D0004** : Monsieur Cédric MONTJOUVENT (Route de Montagnat)

Carport

Le dossier a été instruit par le service ADS de CA3B

- **DP 001 321 18 D0005** : Monsieur Rémi TANAZACQ (Chemin des Condamines)

Piscine

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

- **CUa 001 321 18 D0002** : Maitre Manigand

Demande de certificat d'urbanisme concernant la vente LACROIX/BADOUX

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

- **CUa 001 321 18 D0003** : SELARL Bernasconi

Parcelle n° ZB 327 sous marchand

Demande de certificat d'urbanisme

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

- **CUa 001 321 18 D0004** : Maitre Tandonnet

Demande de certificat d'urbanisme concernant la succession Roger QUEY

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

- **CUa 001 321 18 D0005** : Maitre Vieille

Demande de certificat d'urbanisme concernant la succession Marcel PERRAUD

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

- **CUa 001 321 18 D0006** : Maitre Vieille

Demande de certificat d'urbanisme concernant la succession Marcel PERRAUD

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

▪ **CUa 001 321 18 D0007** : Maitre Vieille

Demande de certificat d'urbanisme concernant la succession Marcel PERRAUD  
Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

Deux permis de construire sur la commune sont toujours en cours d'instruction.  
Une réunion aura lieu le 5 avril avec le CAUE, l'architecte des Bâtiments de France et l'Urbaniste afin de faire la synthèse des 3 ateliers réalisés précédemment dans la perspective d'une modification du PLU sur la zone 1AUa

❖ **Déclaration d'intention d'aliéner** :

Deux demandes d'aliénation ont été examinées :

***Parcelle section B, numéros 60 et 63 – Propriétaire Monsieur Sébastien LACROIX***

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain.

***Parcelle section ZB, numéro 291 – Propriétaires Monsieur et Madame Jérôme PICHETA***

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain.

❖ **Travail des commissions** :

◆ **Commission finances** :

Monsieur le Maire et Madame la 2<sup>ème</sup> adjointe ont rencontré Madame CHAMBON-RICHERME, responsable à la DGFIP, le 28/02, afin d'évoquer plusieurs points :

- Examen du CA 2017
- Régularisation d'anomalies comptables
- Examen de la proposition du BP 2018
- La mise en place de code d'accès pour la signature électronique du compte de gestion

◆ **Commission voirie/bâtiments** :

▪ *Travaux logement communal* :

Suite à une visite de SOCOTEC le 23 février, le rapport RICT sera validé prochainement, le marché public pourra être lancé. Les travaux seront réalisés **sur les exercices 2018 et 2019**.

▪ *Toit ancienne école* :

Les travaux de réfection de la toiture ont débuté ce jour.

▪ *Eclairage public* :

Des devis sont en attente de l'entreprise Archigraphe, collaborateur du SIEA, **en vue de travaux d'amélioration** de l'éclairage pour la sécurité, sur la RD 52 et le carrefour de l'arrêt de bus de Sénissiat.

▪ *Ecole :*

Pour la réalisation de l'habillage des **boiseries extérieures** de l'école **et de la rénovation du bardage du préau ouest**, deux devis ont été reçus de l'entreprise Curt et l'entreprise Humbert. Des précisions seront demandées concernant les matériaux proposés.

Suite aux désordres constatés dans la cour de l'école et sur le cheminement allant à la cantine, des courriers seront envoyés aux assurances des entreprises ayant réalisé les travaux concernés pour **tenter de** faire valoir la garantie décennale, la réception des travaux ayant eu lieu le 08/12/2008.

▪ *Écoulement des eaux « Sous Marchand » :*

Suite au constat de la présence **fréquente** d'eau sur la route dans le secteur « Sous Marchand » il a été demandé à la société SUEZ de vérifier les réseaux d'eau potable, ceux-ci ne sont pas responsable de la présence de l'eau.

▪ *Voirie :*

Le financement des travaux de voirie par CA3B se compose d'un droit de tirage (pour les travaux préparatoires, les trottoirs, les bordures, la signalisation.....) et d'un montant de politique communautaire (pour le reprofilage et le renforcement de chaussée en enrobé).

Ce principe issu de l'ex Communauté de Communes de la Vallière est reconduit jusqu'en 2019 au sein de CA3B, mais sera redéfini dès 2019 pour une harmonisation sur l'ensemble du territoire de CA3B.

Pour 2018, les travaux programmés concerneront la RD 52, depuis le chemin de la Bessonnière jusqu'à Ceyzériat, avec la création de l'écluse et d'un trottoir à son niveau, le renforcement de la Route de Tossiat, de la Rue de la gare (partie nord) et du Chemin de Fortunas (partie sud).

Un fonds de concours communal devrait permettre aussi des travaux sur la partie nord du Chemin des Rippes.

Pour 2019, il sera envisagé la réfection de la Rue de la Chassière et **du** Chemin des Condamines.

Les travaux en Fortunas pour la création d'un fossé sont en cours de réalisation actuellement.

▪ *Matériel :*

Le tracteur est en panne depuis peu, des réparations sont à prévoir.

♦ **Commission des affaires scolaires/périscolaires :**

Le ministère de l'éducation a adressé un courrier concernant la possibilité de mettre en place des TAPS le mercredi matin avec un PEDT adapté. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite.

♦ **Commission associations/fleurissement :**

L'Association Artistique de Revonnas organise une réunion publique le 17 avril à 20h à la salle polyvalente pour présenter la manifestation des 7 et 8 juillet prochains.

Une rencontre a eu lieu avec Madame la Présidente du Comité des Fêtes afin d'évoquer plusieurs points :

- Le financement des illuminations pour Noël,
- La gestion de la location de la vaisselle, des tables et des chaises se fera désormais en mairie afin de faciliter les démarches de locations.

Un contact sera pris avec la mairie de Ceyzériat pour évoquer une éventuelle fusion des bibliothèques des 2 communes.

Les établissements Marvie et Molard ainsi que l'Adapei de l'Ain ont adressé leur grilles tarifaires de fleurissement.

L'Assemblée Générale de la Route Fleurie du Revermont se déroulera le 6 avril à 20h30 à Jasseron.

♦ **Commission communication :**

Une lettre sortira en mai avec pour objets :

- Les finances
- Des infos diverses (rappel sorties bacs OM, réglementations identifications animaux....)

❖ **Questions diverses :**

Un conseil communautaire de CA3B s'est tenu le 26 mars avec à l'ordre du jour :

- Le vote du BP 2018
- Le vote des taux de fiscalité : les taux moyens pondérés fixés en 2017 sont maintenus
- Les enveloppes des fonds de concours établies pour 4 des anciennes communautés de communes (dont la Communauté de Communes de la Vallière) sont maintenues
- Des modifications statutaires ont été effectuées :
  - Bloc compétences obligatoires : réintroduction de la compétence relative aux documents d'urbanisme, avec la mise en place future de conseil aux communes
  - Bloc compétences facultatives :
    - Bloc GEMAPI extension
    - Fourrière animale : transfert de compétence dans le cadre du service aux communes à compter du 01/07/2018, prestation à charge de CA3B (environ 135 000 €)
    - SDIS à compter du 01/01/2019 pour la cotisation annuelle et l'allocation de vétérance

Les services fiscaux ont demandé à la commune de réunir la Commission Communale des Impôts Directs avant le 20 avril afin d'émettre des avis sur les modifications de valeurs locatives consécutives aux changements affectant les propriétés bâties et non bâties. La commission se réunira le 16 avril à 18h.

Le plan de gestion différencié de la commune a été réalisé par le Syndicat du Bassin du Versant de la Reyssouze. Celui-ci présente notamment les techniques à adopter pour la pratique « zéro phytos » suite à l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour les communes, qui sera effective dès le 01/01/2019 pour les particuliers.

Le SDIS de l'Ain réalise des manœuvres dans l'ancienne casse TEPPE et réalisera des exercices « en Charmont » en avril.

Pour la commémoration du centenaire de 1918, une commission sera constituée afin de travailler sur des propositions d'animations à réaliser en novembre.

Les 6 drapeaux tricolores, présents au monument aux morts, à la mairie et à l'école sont à renouveler ainsi que le drapeau des anciens combattants, un devis a été reçu de la société SEDRAP, d'autres seront sollicités.

Environ 200m<sup>3</sup> de pins ont été vendus en parcelle communale en Charmont.

Des arbres Chemin de Fortunas seront abattus prochainement avec l'aide des employés communaux de Ceyzériat.

Suite à l'Assemblée Générale du lotissement les Epinays d'en Bas, un courrier a été adressé au propriétaire d'une parcelle en bordure du Chemin de Fortunas, « Sous Patet », concernant un arbre dangereux pour la circulation, afin d'y remédier. L'arbre a été coupé cette semaine.

Un courrier a été adressé au Procureur de la République le 7 mars pour solliciter des informations sur l'avancée de la procédure pénale en cours. Aucune réponse n'a été apportée à ce jour.

Lors d'une réunion du syndicat des eaux, il a été indiqué que les tarifs allaient augmenter.

Des problèmes récurrents d'évacuation des eaux pluviales sont présents à Sénissiat et provoquent des problèmes chez les particuliers. Le service assainissement de CA3B en a été informé à plusieurs reprises mais aucune solution n'a pour l'instant été apportée.

**Le prochain conseil municipal est fixé  
au jeudi 26 avril 2018 à 20 heures**